

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

DELIBERATION 2025-06-45

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 30

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Pierre GRANDJEAN à Ingrid MORVAN
Gisèle LE DALL à Anne DELAROCHE
Pierre BODART à Claire LE ROY
Jean-Yves CAM à Isabelle BALEM
Emmanuel MORUCCI à Régine SAINT-JAL ((intéressée par l'affaire, procuration suspendue))

Elus absents car concernés par l'affaire :

Jean-Yvon BOUCHEVARO et Régine SAINT-JAL

Madame Marie-Françoise VOXEUR a été nommée secrétaire de séance.



ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

La ville de Guipavas est un partenaire majeur des associations proposant des actions sur son territoire et souhaite s'y associer financièrement au regard des projets spécifiques menés par les associations.

Il est proposé au Conseil municipal de verser aux associations guipavasiennes citées ci-dessous, une subvention exceptionnelle, sous réserve de la production de justificatifs.

Nom de l'association	Objet de la subvention	Montant
Amicale Laïque Coataudon Toutes sections	Remboursement des frais liés à la location du gymnase de l'IFAC pour la section badminton.	774 €
Amicale Laïque Coataudon Section Football	Organisation d'un tournoi de football U9 masculin et féminin	800 €
Gars du Reun Toutes sections	Organisation d'un événement anniversaire du club « 90 ans »	1500 €
Skol Gouren	Organisation du Challenge jeunes en 2024 et Championnat du Finistère en 2025	1000 €
Société hippique Pen ar Bed	Organisation d'un événementiel autour du Cheval breton 31 août 2025	500 €
TOTAL		4574 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle aux associations citées ci-dessus.

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

24 voix pour – 6 abstentions (Mesdames et Messieurs Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM)

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
A GUIPAVAS, LE 27 JUIN 2025

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Marie-Françoise VOXEUR

